

Confessions

Nous aurons une célébration communautaire de la Réconciliation **le jeudi 22 décembre, à 18h30**. Ce sera un moment fort, plein de sens. Mais demeure la « confession » individuelle qui exprime très bien le sacrement. Je vous décris comment cela se passe.

Le prêtre vous accueille. Ce peut être une véritable conversation. Par exemple, il peut demander des nouvelles de votre famille. Et puis on s'assoie, l'un en face de l'autre. Le prêtre et le pénitent font ensemble le signe de la croix et le pénitent, pas le prêtre ! prend la parole en premier. Il peut utiliser la très belle formule : « Bénissez-moi, mon père, parce que j'ai péché. » Cette formule est très profonde. Bien sûr on ne dira pas : « Maudissez-moi, mon père, parce que j'ai péché ». Mais on pourrait imaginer : « Bénissez-moi, mon père, bien que j'ai péché ou malgré mon péché. » Certes, on ne bénit pas le péché, mais le pécheur demande la bénédiction à cause de son péché. Il demande le bien pour le mal !

Tout de suite, le pénitent enchaîne sur l'« aveu » de ses péchés. Ce terme d'aveu n'est pas heureux. On n'est pas dans une séquence policière ou judiciaire ! Il s'agit de se reconnaître pécheur et donc on « illustre », pour ainsi dire, par des faits plus ou moins précis. On peut « confesser » une attitude habituelle, par exemple la colère, mais il est très bon de dire un événement précis. Les enfants le font très bien : ils racontent ! Le prêtre n'a pas à intervenir dans ce moment de l'aveu. Il est très important de dire que c'est le pénitent qui est le maître de l'aveu. En aucune manière, le prêtre n'est là pour faire avouer ! Mais, quand le pénitent a fini son aveu, le prêtre peut donner un enseignement, court et adapté, ou donner un encouragement.

Ensuite, personnellement j'y tiens beaucoup, il y a une prière silencieuse. Le pénitent est invité à ouvrir son cœur au pardon du Seigneur. Pendant ce temps de silence, qui n'est pas long, le prêtre prie pour le pénitent. Prier, c'est le premier rôle du prêtre dans le sacrement. Puis, on se lève. Je donne au pénitent une bougie qu'il tient dans ses mains et on prie ensemble le *Notre Père*. Il est précisé que si le prêtre prie pour le pénitent le pénitent prie pour le prêtre qui est pécheur comme lui. Puis, c'est l'absolution. Le prêtre étend les mains et achève avec le signe de croix en forme de bénédiction et le pénitent se signe. Et c'est l'envoi : « Allez dans la paix du Christ ». Il est bon qu'ensuite le pénitent prenne le temps de l'action de grâce pour le pardon reçu, qui restaure en lui la capacité d'aimer. Une telle démarche n'est pas « culpabilisante ». Elle est libératrice et donne beaucoup de joie spirituelle. Si vous ne l'avez pas pratiqué depuis longtemps, je vous invite à la retrouver.

Un dernier point. Ce qu'on appelle « acte de contrition » est un texte très pauvre : il n'y a ni le Père, ni Jésus, ni l'Esprit Saint, ni Marie, ni miséricorde, ni pardon, ni évangile, ni conversion, ni la croix, ni le salut, ni les saints, ni la vie éternelle ... Excusez du peu ! Mais il y a cette affirmation, sans doute pas fausse mais très peu évangélique : « le péché te déplaît » ! Je conseille fortement d'abandonner ce texte et d'utiliser le *Notre Père*, qui est la prière de Jésus.